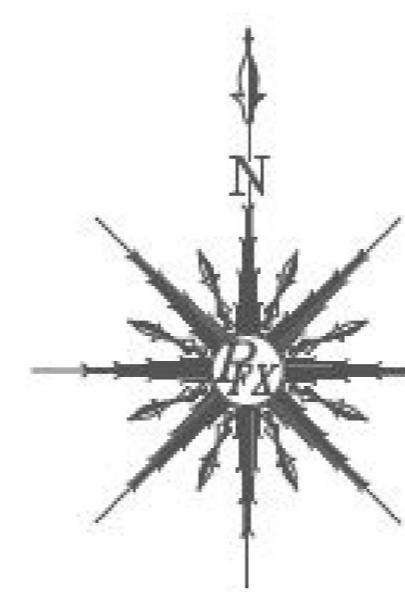


## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

- Zone rouge
- Zone marron
- Zone jaune foncé
- Zone jaune clair



Emplacement réservé	Références cadastrales	Destination	Superficies approchées	Bénéficiaire
ER1	AM n°61, n°62, n°63	Création d'une voie d'accès pour l'extension au nord de la zone d'activités	2735m <sup>2</sup>	COMMUNE
ER2	AL n°15	Espace public en avant des grilles du château des Bouys	355m <sup>2</sup>	COMMUNE
ER3	AL n°7 et n°15	Cheminement vers le Bois de Samoreau — déclencheur d'une aire de jeux	1 340m <sup>2</sup>	COMMUNE
ER4	AK n°47, n°48, n°49, n°50	Extension du cimetière en partie Est	2 150m <sup>2</sup>	COMMUNE
ER5	AM n°88 et n°92	Amenagement d'une voie sur environ 270 m linéaire afin de desservir le chemin du Petit Rocher et la zone d'activités	3000 m <sup>2</sup>	COMMUNE
ER6	AM 32	Création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage	2 278m <sup>2</sup>	COMMUNE

Département de SEINE-ET-MARNE (77)

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

COMMUNE DE

Vulaines-sur-Seine



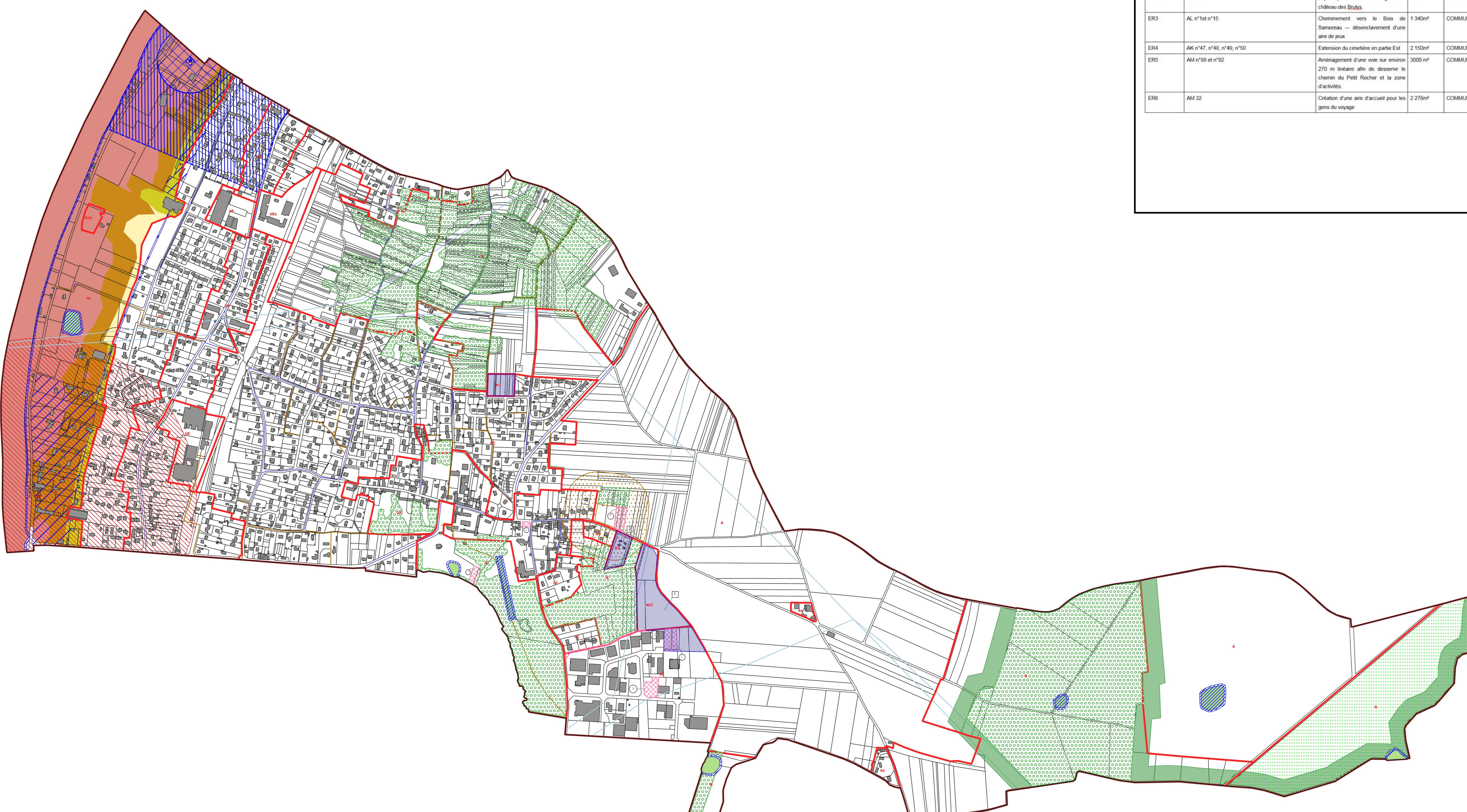
## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 5. ZONAGE

#### 5.1. ECHELLE : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire approuvant le PLU et en date du :  
29 juin 2017

Verdi Ingénierie  
99 rue de Vaugirard



### LEGENDE ZONAGE

- Limite communale
- Délimitation des zones
- A Nom des zones
- Bande de 50m autour du massif forestier
- Espace boisé classé
- Espaces paysagers protégés
- Bande de recul de 5m de part et d'autres des cours d'eau
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Chemin rural

### SERVITUDES

- SUP de Protection des Bois et Forêts (A1)
- SUP de Protection des Monuments Historiques (AC1)
- ★ Monument Historique
- SUP de Protection des Sites et monuments Naturels (AC2)

### SUP de protection des Eaux Potables et Minérales (AS1)

- ★ Point de captage
- Périmètre éloigné
- Périmètre rapproché
- Périmètre Immédiat
- SUP de Halage et de Marchepied (EL3)
- SUP d'Etablissement des canalisations Electriques (I4)
- SUP de Voisinage des Cimetières (INT1)
- SUP Alignement des voies publics (EL7)
- Servitude de Zone Inondable